



ENTREPRISES, PROFESSIONNELS, COMMUNES, ÉCOLES, ASSOCIATIONS : PARTICIPEZ AU DÉFI MOBILITÉ DU 31 MAI AU 6 JUIN !

Mis en ligne le 21 mai 2021

L'association Alisée organise, en partenariat avec l'ADEME, la 3ème édition du Défi Mobilité en Pays de la Loire du 31 mai au 06 juin 2021, un défi lancé aux citoyens, petits et grands comme aux professionnels pour expérimenter de nouvelles solutions pour la mobilité ou de poursuivre ses habitudes en allant en transport en commun, en vélo, à pied au travail, à l'école ! Cette année une trentaine de territoires jouent le jeu et la Communauté de Communes Erdre & Gesvres en fait partie !

Entreprises, écoles, communes, professionnels, associations.... Participez au Défi Mobilité !

Le défi mobilité, une aventure fédératrice à l'échelle d'un territoire !

L'objectif du Défi Mobilité est d'impliquer aussi bien les collectivités, les professionnels, les entreprises et leurs collaborateurs que les établissements scolaires et leurs élèves. A son niveau, chaque structure, chaque personne peut participer à ce défi ludique et convivial. Pour les entreprises, toutes les actions innovantes, pédagogiques et conviviales ont leur place pour inciter les salariés à changer de pratiques pour leurs déplacements vers le travail (tests de vélos / voitures électriques, speed dating du covoiturage, atelier d'éco-conduite...) ! Et pour les établissements scolaires, sensibiliser, faire découvrir aux élèves les modes de déplacements actifs et durables est un enjeu clé pour l'écomobilité !

Un défi ludique, convivial et des kms parcourus !

Depuis la plateforme du défi mobilité, www.defimobilite-paysdelaloire.fr, tous les participants peuvent enregistrer leurs déplacements et sont en concurrence avec des structures de tailles similaires. Les actions de découvertes, de sensibilisation ainsi que les retours d'expérience sont également relayées sur la plateforme de quoi donner envie de se lancer dans l'aventure et de partager son aventure ! Les résultats des éditions précédentes sont d'ailleurs parlants : pour la 1ère édition dans les écoles, 26 écoles ont participé au Défi Mobilité et 567 élèves ont été sensibilisés à cette démarche. Côté pro, l'engagement des salariés-collaborateurs d'entreprises ou d'associations représente plus de 3 000 participants à l'édition 2020 et 328 478 kms

Vous voulez relever le défi ? Rendez-vous sur : www.defimobilite-paysdelaloire.fr !

COMMENT SE DÉPLACER AUTREMENT ET MOINS CHER ?

LES TRANSPORTS SONT RESPONSABLES DE 35% DES ÉMISSIONS DE CO₂ ET LE TRAFIC ROUTIER Y EST POUR BEAUCOUP. ALORS, QUELLES SOLUTIONS POUR LES DÉPLACEMENTS QUOTIDIENS ?

LA VOITURE PÈSE SUR LE BUDGET ET LA SANTÉ

40% des trajets quotidiens < 3 km

Plus de **5000 € / an** en moyenne

10 à 12 % du budget des ménages (amortissement de l'achat, carburant, assurance, entretien...)

40 voitures/jour passées dans les bouchons (à Paris et Marseille)

48 000 décès prématurés par les particules fines

PLACE AUX MODES ALTERNATIFS

POUR LES TRAJETS LES PLUS COURTS

OBJECTIF 2024 : **9%** des déplacements à vélo (8% aujourd'hui)

Marche : 0-1 km
Trottinette : 1-2 km
Vélo : 2-5 km
Vélo électrique : 5-10 km

QUELS AVANTAGES ?

- C'est moins cher à l'usage : 10 km/jour = 100 €/an à vélo vs 1 000 €/an en voiture
- 4 pleins d'essence = le prix d'1 vélo neuf
- C'est meilleur pour la santé : 30 min de vélo ou de marche quotidienne = -30% de risque de maladie (cardio-vasculaire, cancer, diabète...)

POUR LES TRAJETS LES PLUS LONGS

Transports en commun : Un tramway émet 62 x moins de CO₂ qu'une voiture. Un métro 54 x moins.

Et sans accès aux transports en commun ? Le covoiturage : Un salarié qui covoiture tous les jours sur 30 km en alternance avec un collègue économise près de 2 000 €/an... et on peut aussi mixer les modes de transport !

LA MOBILITÉ ÉVOLUE

- Le télétravail réduit les déplacements : 16 à 20% des actifs pratiqueraient le télétravail en France.
- Les nouveaux véhicules voient leur vente augmenter : entre 2016 et 2017, c'est 81% de hausse pour les véhicules hybrides rechargeables.
- Le covoiturage a du succès : en 2018, 30% des français y ont eu recours. Source : Observatoire des mobilités émergentes.

POUR ALLER PLUS LOIN : Profitez des informations et conseils de l'ADEME sur www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/deplacements



RETOUR À LA LISTE



Mairie de Nort-sur-Erdre

30 rue Aristide Briand

44390 Nort-sur-Erdre

 02 51 12 00 70

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

Horaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h30 à 12h / 13h30 à 17h30 (17h le vendredi)

mercredi, samedi

8h30 à 12h